



Eric Luyet
Conseiller communal

Chers Saviésannes et Saviésans, il m'échoit l'honneur de publier ce dernier édito de la législature 2017-2020 qui coïncide aussi avec la fin de mon activité politique au sein du Conseil communal de Savièse. 2020 fut à bien des

égards une année particulière. En ce début 2021, la pandémie est toujours présente, la deuxième vague tant redoutée nous frappe de plein fouet et déjà nous attendons la troisième. Au-delà de ces mouvements épidémiques transfrontaliers, il convient de prendre quelques instants pour penser à toutes les familles endeuillées et aux personnes atteintes dans leur santé. L'OFSP a pris des mesures sanitaires tenant compte des situations régionales. Ainsi nous avons pu, en comité restreint, fêter Noël et Nouvel An en famille tout en respectant les mesures sanitaires édictées. Malheureusement le regroupement de plus de cinquante personnes étant formellement

interdit, la Municipalité de Savièse n'a pas pu inviter la population aux vœux du Président le jour de l'an. Chaque fin d'année, le Conseil met en évidence les projets à venir et définit ainsi le budget communal qui permettra de déterminer le cadre de travail et les ressources financières nécessaires pour l'accomplir. Lors de la prochaine assemblée primaire, le lundi 25 janvier prochain, vous serez invités à voter sur le crédit d'engagement pour Moréchon 1. Le nouveau Conseil vous présentera aussi le budget de fonctionnement de la Municipalité ainsi que le plan quadriennal qui vous orientera sur le développement que veut se donner Savièse en relation avec le plan directeur Savièse 2030. Vous ferez aussi connaissance avec les autorités de cette nouvelle législature ainsi qu'avec l'organisation des dicastères de ces quatre prochaines années. Enfin, une information sera présentée sur le projet de territoire PAZ. Vous l'avez remarqué la

« piscine » de St-Germain Centre a trouvé sa nouvelle affectation et les travaux vont bon train. Le nouveau bâtiment des travaux publics est en phase terminale à Redin et le nouvel aménagement aux abords des écoles de Moréchon permettra de mieux sécuriser le chemin des écoliers. Dernièrement, le Conseil communal a décidé de continuer l'étude du projet « Avenir des écoles ».

Je profite de cet édito pour vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée pendant ces douze ans au service de la collectivité saviésanne, j'aimerais associer à mes propos Mme Anne-Lyse Solliard, MM. Bruno Perroud, Stany Varone, Steven Dumoulin et Tristan léger. Ensemble, nous vous disons merci et formulons tous nos vœux de réussite au nouveau Conseil pour la législature 2021-2024.

Avec tous mes collègues du Conseil communal de Savièse, nous vous souhaitons une belle année 2021.



Michaël Briguet



- 2 St-Germain Centre
- 3 Savièse Cité de l'énergie
- 4 Budget 2021 de la Municipalité
- 6 Budget 2021 de la Bourgeoisie
- 7 Défibrillateurs
- 8 Aménagement du territoire
- 10 Valorisation du vignoble
- 12 Modernisation de Moréchon I
- 14 Eau potable - Eau d'irrigation
- 15 Règlements des eaux
- 15 Manifestations durables
- 16 Convocations assemblées

St-Germain Centre - Avancement du projet



Sylvain
Dumoulin
Président

Les travaux de terrassements et construction en béton armé du parking ont débuté depuis maintenant deux ans.

L'avancement des installations techniques intérieures suivent également le planning. Le parking devrait être totalement achevé et mis

en exploitation au début du deuxième semestre 2021.

Des études sont actuellement en cours concernant le stationnement global au centre de St-Germain. Les tarifs qui seront appliqués au parking souterrain sont également soigneusement examinés et s'orientent vers un stationnement gratuit pour les premières heures, afin de rendre le parking attractif par rapport aux autres places disponibles au centre de St-Germain.

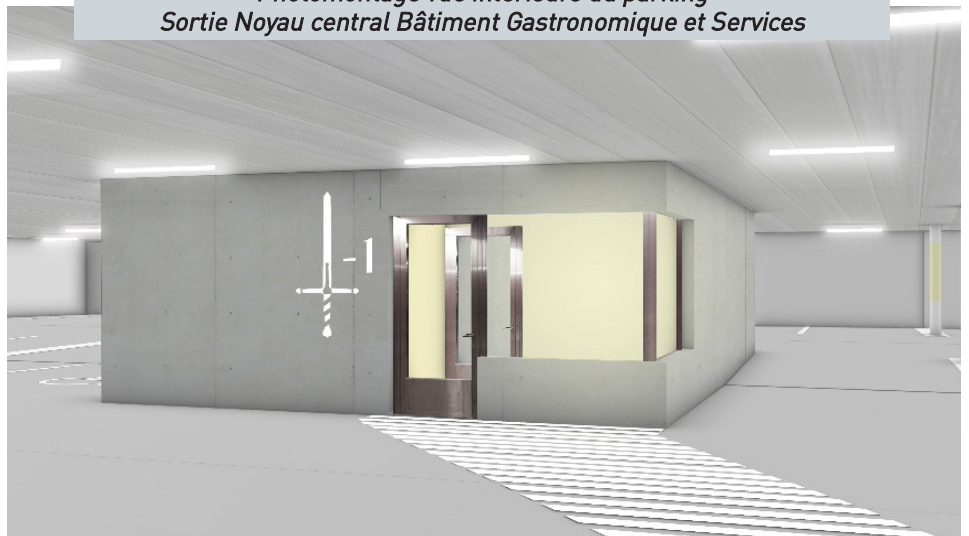
En parallèle des travaux du parking, le bâtiment de la Santé est sorti de terre. Sa construction est planifiée jusqu'à l'automne 2021 avec une rentrée des utilisateurs dans les locaux à la même période. Quelques modifications de projet ont fait que le début de construction du Pôle Gastronomique et Services, situé directement à l'Est du bâtiment de la Santé, a pris un peu de retard. Le dossier a nécessité d'être remis à l'enquête récemment. Une fois l'hiver passé, les travaux du bâtiment

devraient pouvoir commencer rapidement. Concernant les bâtiments locatifs situés tout à l'est du nouveau quartier, des discussions sont actuellement en cours avec des investisseurs privés en vue du développement de cette étape importante du projet. Enfin, les études d'avant-projet de la place centrale qui viendra agrémenter le centre de St-Germain sont terminées. Il s'agira de développer cette base de travail afin d'obtenir finalement un objet répondant complètement aux attentes et aux besoins de la population saviésanne.

La réaffectation de l'ancien bâtiment des travaux publics telle qu'imaginée à la

base pour accueillir la police municipale, l'APEA et la juge de commune doit être revue. En effet, avec la possible cantonalisation de l'APEA et les réflexions de la révision de la Constitution valaisanne s'orientant vers une suppression probable des postes de juges de communes, il paraît inopportun d'investir dans l'aménagement de nouveaux locaux sans que leurs situations soient pérennes. La commune se laisse donc encore un temps de réflexion afin de transformer et rénover judicieusement le bâtiment, tout en l'intégrant de manière optimale à toutes les réflexions qui touchent le centre de St-Germain.

Photomontage vue intérieure du parking
Sortie Noyau central Bâtiment Gastronomique et Services



Parking et Bâtiment de la Santé - Etat général d'avancement des travaux au 11.12.2020



Savièse Cité de l'énergie



Sylvain
Dumoulin
Président

L'utilisation et la production énergétiques sont un grand défi pour l'avenir de la planète. Les collectivités publiques se doivent d'y réfléchir et de définir des stratégies à leur niveau de compétence. La Confédération a établi sa Stratégie énergétique 2050 et le canton du Valais sa Vision 2060 et Objectifs 2035. Les communes peuvent utiliser ces documents pour définir leur propre vision et jouer ainsi leur rôle à leur échelle.

Dans cet esprit, la Commune de Savièse s'est donc dotée d'une planification énergétique territoriale et a obtenu en parallèle le 30 novembre dernier le label Cité de l'énergie.

Planification énergétique territoriale

Afin d'assurer un approvisionnement en énergie suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement, les communes doivent déterminer de quelle manière elles conçoivent l'évolution de l'approvisionnement en énergie des différentes zones de leur territoire.

La Commune de Savièse s'est donc dotée d'une planification énergétique territoriale et, dans ce cadre, s'est fixée des objectifs à moyen et long terme en lien avec une stratégie énergétique cohérente. Cette planification a permis de faire l'état des lieux des besoins et des ressources caractérisant le territoire et d'identifier les axes structurants pour le développement de sa stratégie énergétique.

Cet état des lieux a permis l'élaboration et la validation par le Conseil communal d'un scénario consolidé qui permettra d'atteindre les objectifs intermédiaires de la Société à 2000W à l'horizon 2035 et qui est cohérent avec les spécificités du territoire et les objectifs des stratégies fédérale et cantonale. Ce scénario s'articule autour des objectifs suivants :

- Réduire de 18% les besoins de chaleur par habitant par rapport à 2017.
- Atteindre 65% d'énergie primaire renouvelable pour le chauffage et l'ECS (eau chaude sanitaire).
- Réduire de 14% l'énergie primaire pour l'électricité par habitant par rapport à 2017.
- Réduire de 55% les émissions de GES (gaz à effet de serre) du parc bâti par rapport à 2017.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux mais réalisables, un catalogue de mesures a été élaboré. Ce dernier devra encore être développé durant la législature 2021-2024 pour déboucher sur des actions concrètes à planifier et mettre en œuvre. Le catalogue comprend les domaines suivants :

- Développement d'un CAD (chauffage à distance) dans le secteur Saint-Germain - Roumaz.
- Politique de soutien de la stratégie énergétique.
- Production photovoltaïque.
- Planification de l'éclairage public.
- Promotion de la mobilité durable.
- Communication sur la stratégie énergétique communale.
- Gouvernance énergétique.
- Suivi de la situation énergétique.

Réseaux

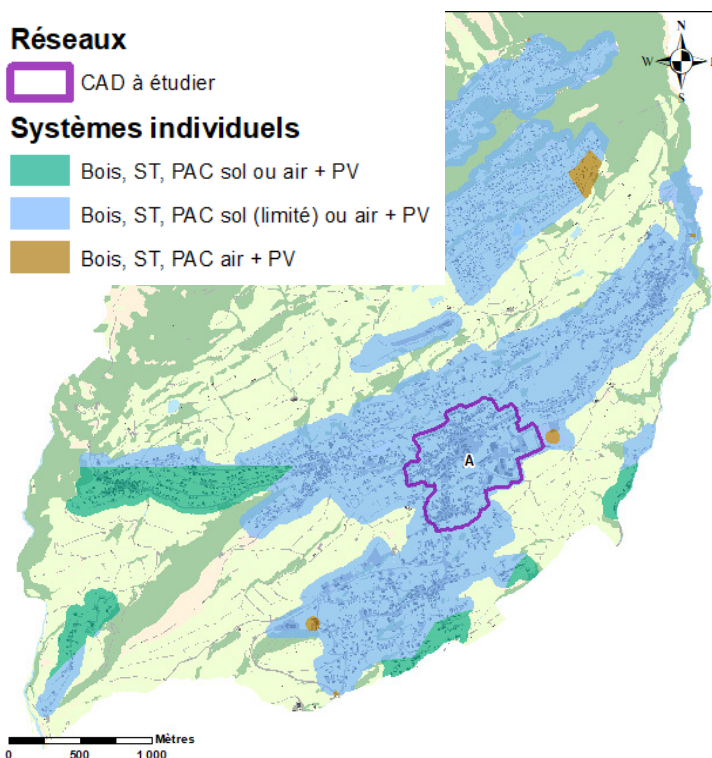
CAD à étudier

Systèmes individuels

Bois, ST, PAC sol ou air + PV

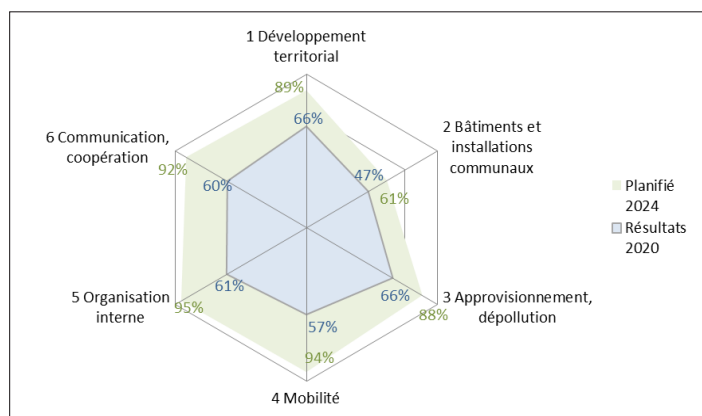
Bois, ST, PAC sol (limité) ou air + PV

Bois, ST, PAC air + PV



La Commune de Savièse a obtenu pour la première fois le 30 novembre 2020 le label Cité de l'énergie qui récompense les communes qui œuvrent de manière continue en faveur de l'énergie et du climat au travers d'une stratégie clairement définie et d'un plan d'actions concret.

Le graphique ci-après présente les résultats de l'état des lieux actuel et l'atteinte de 60% qui remplit l'exigence minimale de 50% pour obtenir le label.



Un plan d'actions a été élaboré et il permet de mettre en œuvre la stratégie adoptée par la commune afin d'atteindre ses objectifs. Il s'étend sur 4 ans, correspondant ainsi à la durée du label Cité de l'énergie avant le prochain audit qui aura lieu en 2024. Il comprend notamment une liste de mesures, un échéancier, un ordre de priorité, un budget (mandats externes ou réalisation en interne) et l'indication des responsables de la mise en œuvre.

Pour plus d'info allez sur la page énergie du site internet de la Commune de Savièse.



Vincent
Reynard
vice-président

Budget 2021 de la Municipalité

FONCTIONNEMENT - Le budget de fonctionnement 2021 de la Municipalité présente un excédent de charges limité de CHF 475'070, ce qui représente une part de 1.3% des revenus financiers.

Ce budget peut donc être apprécié comme équilibré. Le tableau suivant renseigne sur le budget de fonctionnement selon les natures, en comparaison du budget 2020 et des comptes 2019.

Compte de fonctionnement

Les renseignements principaux qui se dégagent de ce tableau pour le budget 2021, par rapport au budget 2020, sont que les charges financières sont en augmentation de CHF 1'165'420, soit un taux de + 3.94%, et que les charges totales sont en hausse de CHF 2'284'820, soit un taux de + 6.52%, alors que les revenus sont en augmentation de CHF 1'978'075, soit un taux de + 5.67%.

Les charges de biens, services et marchandises sont stables, alors que celles de personnel, les amortissements et les subventions accordées connaissent une augmentation marquée. Plus spécifiquement à propos des charges de personnel, l'augmentation est due au besoin d'adaptation de la structure du personnel aux contraintes administratives et fonctionnelles d'une commune de la taille d'une petite ville. Le budget 2021 est donc impacté par l'adap-

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	8'899'085.10		9'433'275.00		9'983'075.00	
31 Biens, services et marchandises	8'472'815.70		8'405'110.00		8'368'960.00	
32 Intérêts passifs	278'123.75		266'000.00		281'500.00	
33 Amortissements	5'815'602.58		5'750'500.00		6'679'400.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	319'447.85		315'000.00		333'000.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'124'489.01		1'132'000.00		1'172'700.00	
36 Subventions accordées	7'777'199.72		8'071'650.00		8'696'000.00	
37 Subventions redistribuées	2'400.00		3'200.00		3'200.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		71'530.00		178'550.00	
39 Imputations internes	1'744'922.83		1'581'800.00		1'788'500.00	
40 Impôts		23'979'143.50		23'959'000.00		24'309'000.00
41 Patentes et concessions		547'859.29		594'000.00		559'000.00
42 Revenus des biens		693'732.74		543'465.00		503'690.00
43 Contributions		6'090'962.06		6'647'710.00		6'914'040.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		66'144.55		173'055.00		178'415.00
45 Restitutions de collectivités publiques		151'298.30		143'920.00		105'000.00
46 Subventions		1'226'365.01		1'207'770.00		1'548'350.00
47 Subventions à redistribuer		2'400.00		3'200.00		3'200.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		419'332.36		7'820.00		1'100'620.00
49 Imputations internes		1'744'922.83		1'581'800.00		1'788'500.00
Total des charges et des revenus	34'434'086.54	34'922'160.64	35'030'065.00	34'861'740.00	37'484'885.00	37'009'815.00
Excédent de charges				168'325.00		475'070.00
Excédent de revenus	488'074.10					

tation des ressources dans différents secteurs, notamment par l'engagement du Chef du service de la santé, social et jeunesse (qui est également Directeur de l'EMS de Zambotte et dont les prestations y relatives sont financées par l'EMS), ainsi que par l'engagement d'un animateur socio-culturel. Une cheffe de chantier a été engagée en 2020 auprès des Travaux publics et un poste administratif à 40% lui sera rattaché. Finalement,

la création de places d'accueil supplémentaires auprès de la structure d'accueil de la petite enfance nécessite l'engagement de personnel, tant pour le fonctionnement que pour l'entretien (agrandissement des locaux). Quant aux recettes, notamment celles de l'impôt aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, elles ont été estimées avec la prudence nécessaire, comme le veulent les

principes de gestion des finances publiques. Cette prudence est encore renforcée en 2021 en raison des incertitudes conjoncturelles liées à la pandémie de COVID-19. De plus, il a été tenu compte des modifications de la loi fiscale entrée en vigueur au 1er janvier 2020, en particulier la réduction des taux d'impôts sur le bénéfice et de l'augmentation du premier palier d'imposition du bénéfice au 1er janvier 2021.

INVESTISSEMENTS - Depuis quelques années, la Municipalité de Savièse poursuit une politique d'investissements soutenue (l'incidence de ces investissements se fait également ressentir au niveau des amor-

tissements budgétés) afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et à sa population. Le budget 2021 prévoit des dépenses brutes de CHF 9'704'900 et des recettes de CHF 687'000, soit des investissements nets de CHF 9'017'900.

Le tableau suivant renseigne sur les investissements selon les tâches, en comparaison du budget 2020 et des comptes 2019.

Compte des investissements

Selon la planification établie, les postes principaux des investissements sont :

- Un montant de CHF 4'965'000 concerne le dicastère du trafic, dont une part de CHF 3'100'000 prévue pour l'exécution de la suite de la construction du parking de St-Germain Centre ;
- Un montant de CHF 1'100'000 est prévu pour l'exécution de la suite des travaux d'assainissement de Moréchon 1 ;
- Un montant de CHF 1'057'000 est prévu pour la sécurité publique, dont celui de CHF 1'000'000 pour la réalisation de l'abri public de St-Germain Centre.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Budget 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	542'134.21	91'290.00	40'000.00	-	220'000.00	-
1 Sécurité publique	190'930.15	-	15'000.00	-	1'057'000.00	-
2 Enseignement et formation	862'393.11	269'552.00	1'010'000.00	300'000.00	1'200'000.00	315'000.00
3 Culture, loisirs et culte	230'513.85	116'484.00	609'000.00	50'000.00	523'500.00	172'000.00
4 Santé	5'736.85	-	30'000.00	-	6'000.00	-
5 Prévoyance sociale	162'869.30	-	264'000.00	100'000.00	113'000.00	-
6 Trafic	6'809'282.58	9'800.70	7'595'000.00	-	4'965'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, y compris eau, égouts, déchets	1'213'023.70	233'309.15	760'000.00	120'000.00	950'400.00	160'000.00
8 Economie publique, y compris services industriels	514'182.20	32'580.00	220'000.00	20'000.00	420'000.00	20'000.00
9 Finances et impôts	78'005.55	4'735.00	50'000.00	50'000.00	250'000.00	20'000.00
Total des dépenses et des recettes	10'609'071.50	757'750.85	10'593'000.00	640'000.00	9'704'900.00	687'000.00
Excédent de dépenses		9'851'320.65		9'953'000.00		9'017'900.00
Excédent de recettes						

Financement



Selon le compte administratif ci-contre, la marge d'autofinancement budgétée pour 2021 est de CHF 6'085'830. En regard des investissements nets budgétés de CHF 9'018'000, la différence de CHF 2'932'170 devra être financée par des ressources externes.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	29'256'866.89	29'588'565.00	30'923'985.00
Revenus financiers	+ CHF	34'922'160.64	34'861'740.00	37'009'815.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	6'085'830.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	6'085'830.00
Amortissements ordinaires	- CHF	4'652'124.65	5'441'500.00	5'660'900.00
Amortissements complémentaires	- CHF	525'095.00	-	900'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	168'325.00	475'070.00
Excédent de revenus	= CHF	488'074.10	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	10'609'071.50	10'593'000.00	9'704'900.00
Recettes	- CHF	757'750.85	640'000.00	687'000.00
Investissements nets	= CHF	9'851'320.65	9'953'000.00	9'017'900.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	6'085'830.00
Investissements nets	- CHF	9'851'320.65	9'953'000.00	9'017'900.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	4'186'026.90	4'679'825.00	2'932'070.00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Plan financier et projections



Telle que mentionnée plus haut, la planification des investissements de notre commune met en avant des engagements importants à moyen terme. Certes ces investissements sont importants du point de vue financier, ils sont toutefois nécessaires au maintien et au développement d'excellentes conditions infrastructurelles à Savièse. Les principaux investissements à venir concernent l'enseignement par l'extension du nombre de classes, le trafic par la construction de la route de contournement de Roumaz et de St-Germain, ainsi que par l'amélioration énergétique des bâtiments communaux.

Face à cette politique d'investissements soutenue, l'administration communale devra se montrer vigilante et poursuivre sa politique de rationalisation des coûts pour faire face aux engagements courants, comme le montre la planifica-

tion des années 2022 à 2024. Plus que le financement des investissements, c'est l'équilibre du budget de fonctionnement qui devra être assuré par une gestion financière rigoureuse.

Plan financier						
Résultat	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Plan financier 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024
Prévisions compte de fonctionnement						
Total des charges financières	29'256'867	29'588'565	30'923'985	31'433'100	32'355'800	33'050'800
Total des revenus financiers	34'922'161	34'861'740	37'009'815	36'526'200	37'221'200	37'861'200
Marge d'autofinancement	5'665'294	5'273'175	6'085'830	5'093'100	4'865'400	4'810'400
Amortissements ordinaires	4'652'125	5'441'500	5'660'900	5'425'000	5'560'000	5'969'000
Amortissements complémentaires	525'095	-	900'000	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	488'074	-168'325	-475'070	-331'900	-694'600	-1'158'600
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	10'609'072	10'593'000	9'704'900	6'810'400	7'440'400	10'040'400
Total des recettes	757'751	640'000	687'000	460'000	520'000	405'000
Investissements nets	9'851'321	9'953'000	9'017'900	6'350'400	6'920'400	9'635'400
Financement des investissements						
Report des investissements nets	9'851'321	9'953'000	9'017'900	6'350'400	6'920'400	9'635'400
Marge d'autofinancement	5'665'294	5'273'175	6'085'830	5'093'100	4'865'400	4'810'400
Excédent (+) découvert (-) de financement	-4'186'027	-4'679'825	-2'932'070	-1'257'300	-2'055'000	-4'825'000
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	488'074	-168'325	-475'070	-331'900	-694'600	-1'158'600
Fortune nette	30'755'208	30'586'883	30'111'813	29'779'913	29'085'313	27'926'713
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Modification des engagements						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	-4'186'027	-4'679'825	-2'932'070	-1'257'300	-2'055'000	-4'825'000
Engagements	25'858'433	30'538'258	33'470'328	34'727'628	36'782'628	41'607'628



Parmi les différents ratios de gestion financière publique utilisés par l'Etat du Valais, celui de l'endettement net par habitant est un bon indicateur de la capacité d'une commune à financer ses investissements, en recourant à l'emprunt. Pour notre commune, ce ratio montre que la politique d'investissements suivie est supportable, puisqu'un endettement par habitant inférieur à CHF 3'000 est considéré comme faible.

4. Endettement net par habitant (I4)			MCH	2019	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024
Engagements courants	20	+	CHF	3'832'783.85	1'916'391.93					
Dettes à court terme	21	+	CHF	-	-					
Dettes à moyen et long termes	22	+	CHF	16'257'000.00	8'128'500.00					
Engagements envers des entités particulières	23	+	CHF	41'663.90	20'831.95					
Provisions	24	+	CHF	2'050'999.99	1'025'500.00					
Passifs transitoires	25	+	CHF	3'675'985.37	1'837'992.69					
Dette brute	=		CHF	25'858'433.11	12'929'216.56					
Ou										
Total des passifs	2	+	CHF	59'318'218.51	29'659'109.26					
Fortune nette	29	-	CHF	30'755'207.68	15'377'603.84					
Financements spéciaux	28	-	CHF	2'704'577.72	1'352'288.86					
Dette brute	=		CHF	25'858'433.11	12'929'216.56	30'474'548.11	34'328'688.11	35'492'588.11	37'228'588.11	41'550'588.11
Disponibilités	10		CHF	1'724'822.48	862'411.24					
Avoir	11	+	CHF	6'866'300.01	3'433'150.01					
Placements	12	+	CHF	2'812'660.25	1'406'330.13					
Actifs transitoires	13	+	CHF	7'163'553.58	3'581'776.79					
Patrimoine financier réalisable	=		CHF	18'567'336.32	9'283'668.16	18'567'336.32	18'567'336.32	18'567'336.32	18'567'336.32	18'567'336.32
Endettement net (+) / Fortune nette (-)			CHF	7'291'096.79	3'645'548.40	11'907'211.79	15'761'351.79	16'925'251.79	18'661'251.79	22'983'251.79
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)				7'716	7'765	7'814	7'950	8'100	8'200	8'300
Dette brute – Patrimoine financier réalisable	=			945	469	1'524	1'983	2'090	2'276	2'769
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)										

Budget 2021 de la Bourgeoisie

Le budget 2021 de la Bourgeoisie prévoit, au niveau du fonctionnement, des revenus financiers de CHF 104'650 et des charges financières de CHF 40'200, soit par différence une marge d'autofinancement de CHF 64'450. Considérant les amortissements de CHF 86'000, le budget 2021 de la Bourgeoisie présente un excédent de charges de CHF 21'550.

Les investissements prévus en 2021 s'élèvent à CHF 25'000, ils concernent des travaux d'amélioration aux chalets des alpages et aux alpages selon le plan d'investissements quadriennal. La marge d'autofinancement étant supérieure aux coûts des investissements, ceux-ci pourront être entrepris sans recours à un financement externe. Le budget 2021 de la Bourgeoisie prévoit ainsi un excédent de financement de CHF 39'450.

Toutes ces valeurs sont contenues dans le tableau ci-contre.

Aperçu du compte administratif		Compte	Budget	Budget
		2019	2020	2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	46'114.79	554'660.00	40'200.00
Revenus financiers	+ CHF	103'022.65	612'300.00	104'650.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	56'907.86	57'640.00	64'450.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	56'907.86	57'640.00	64'450.00
Amortissements ordinaires	- CHF	85'831.00	89'000.00	86'000.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	28'923.14	31'360.00	21'550.00
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	18'191.00	35'000.00	25'000.00
Recettes	- CHF	24'360.00	-	-
Investissements nets	= CHF	-	35'000.00	25'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	6'169.00	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	56'907.86	57'640.00	64'450.00
Investissements nets	- CHF	-	35'000.00	25'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	6'169.00	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	63'076.86	22'640.00	39'450.00

Les éléments du budget 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de l'Assemblée primaire du 25 janvier. Cependant, de plus amples informations sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site www.saviese.ch.

Défibrillateurs disponibles 24h/24h - 7j/7j



Steven Dumoulin
conseiller communal

Une des principales causes de mortalités en Suisse est l'arrêt cardio-respiratoire. C'est environ 8'000 à 10'000 décès par année, ce qui représente entre 320 et 400 cas par année en Valais.

Selon les estimations, chaque minute de fibrillation ventriculaire, avant une intervention de

défibrillation, diminue de 10% les chances de survie du patient.

Avec une prise en charge rapide de la personne, notamment par la mise en œuvre immédiate des gestes de réanimation, les chances de survie sont considérablement augmentées avec un excellent pronostic neurologique.

La chaîne de survie comporte plusieurs maillons :

1. La reconnaissance rapide de l'arrêt cardiaque et l'alerte des secours (tél. 144) ;

2. Le début rapide du massage cardiaque ;
3. La défibrillation précoce ;
4. Les soins professionnels avancés (ambulanciers, médecin).

Consciente de son rôle à jouer dans cette chaîne de survie, la Municipalité de Savièse a conclu un contrat avec l'Association Cœur Wallis portant sur la mise à disposition pour la population saviésanne, ses hôtes, mais également pour les professionnels de la santé, de 4 défibrillateurs en libre-service, répartis sur le territoire communal.

Ces derniers viennent compléter un parc déjà bien garni.

Emplacements des défibrillateurs sur notre commune en libre-service disponibles 24h/24h - 7j/7j

1. Bâtiment de la cure (façade nord, à gauche de l'entrée de la cure) - **nouveau**.
2. Halle des Fêtes (à droite des entrées principales) - remplacement.
3. Couvert de Binii (façade nord, au niveau du parking du couvert) - **nouveau**.

4. Bâtiment Le Snoopy, Mayen-de-la-Zour - **nouveau**.

5. EMS de Zambotte (la nuit, sur appel au 027 396 11 00).

Disponibles durant les heures d'exploitation

1. Théâtre Le Baladin
2. Migros à St-Germain

A disposition des professionnels

1. Police municipale (véhicule de service)
2. Service du feu (véhicules d'intervention)
3. Chez les médecins

Comme vous pouvez le constater, plus de 10 défibrillateurs sont au service des citoyennes et citoyens de Savièse, mais également pour nos hôtes, visiteurs d'un jour ou vacanciers.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le plan directeur communal Savièse 2030, sous l'axe « Vivre en sécurité ».



Aménagement du territoire Avant-projet de PAZ / RCCZ

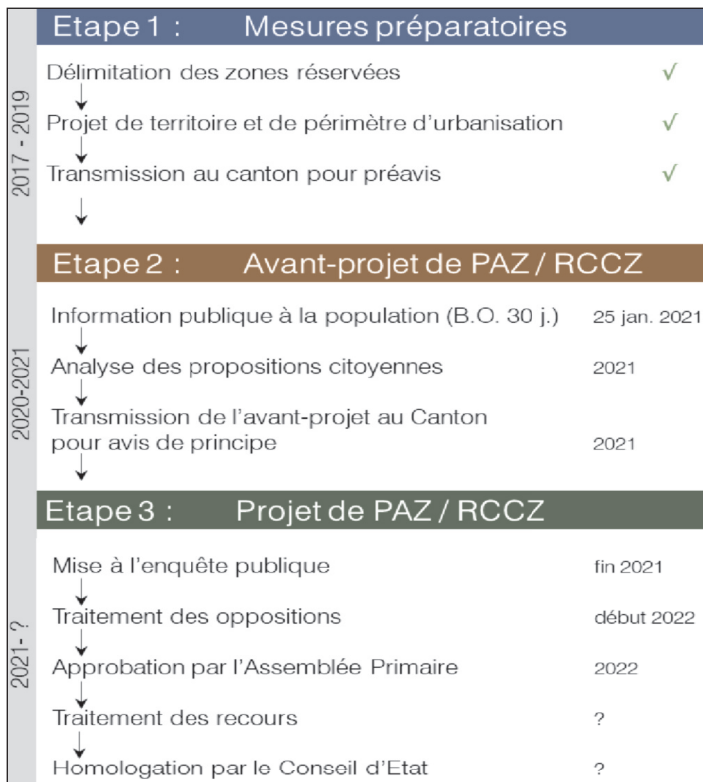


Sylvain
Dumoulin
Président

A l'instar de toutes les communes valaisannes, la commune de Savièse doit réviser son plan d'affectation des zones (PAZ) et son règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). Cette exigence émane de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), acceptée par le peuple suisse et entrée en vigueur le 1er mai 2014.

La révision du PAZ et du RCCZ est un processus qui s'étale sur plusieurs années.

Elle suit un programme défini par le Canton, dont les principales étapes sont illustrées dans la figure ci-dessous.



En 2015 et 2017, la commune a déclaré des zones réservées sur son territoire. Cette mesure a donné du temps à la commune pour réfléchir à l'organisation globale de son territoire, afin d'élaborer un PAZ adapté au territoire saviésan.

Une première réflexion effectuée courant 2018-2019 a abouti à l'élaboration des projets de territoire et de périmètre d'urbanisation. Ces documents définissent les lignes directrices du développement territorial pour les 30 prochaines années.

Le projet de territoire propose une vision de développement basée sur les spécificités du territoire saviésan et intégrant les résultats de la démarche « Savièse 2030 ». Le projet de périmètre d'urbanisation définit les limites des zones à bâtir pour les 30 prochaines années. Il distingue les territoires qui seront urbanisés dans les 15 ans de ceux qui serviront aux besoins à 15-30 ans. Ces deux documents internes à l'administration ont été

soumis au Service du Développement territorial (SDT), qui les a préavisés favorablement, encourageant la commune à poursuivre le travail.

A la suite de ce feu vert du canton, la commune a planché sur l'avant-projet de PAZ et RCCZ durant l'année 2020. Le territoire a été passé au peigne fin pour proposer un cadre de vie adapté aux besoins actuels et futurs des Saviésannes et Saviésans, tout en intégrant les nouvelles exigences en matière d'aménagement du territoire. Sans entrer dans les détails, les options suivantes ont été prises (liste non exhaustive) :

- Permettre une densification qualitative des zones à bâtir.
- Revitaliser les cœurs de villages et valoriser le patrimoine.
- Proposer des espaces publics adaptés aux besoins, notamment des espaces communs de quartier pour renforcer les liens sociaux.
- Délimiter des zones d'activités, à développer par étapes.
- Accompagner la mutation de Prafirmin vers un quartier résidentiel.
- Relier les villages par des itinéraires de mobilité douce sécurisés.
- Mieux utiliser le potentiel énergétique et réduire les émissions de CO2.
- Mettre en valeur la nature et le paysage comme garants de la qualité de vie exceptionnelle de Savièse.

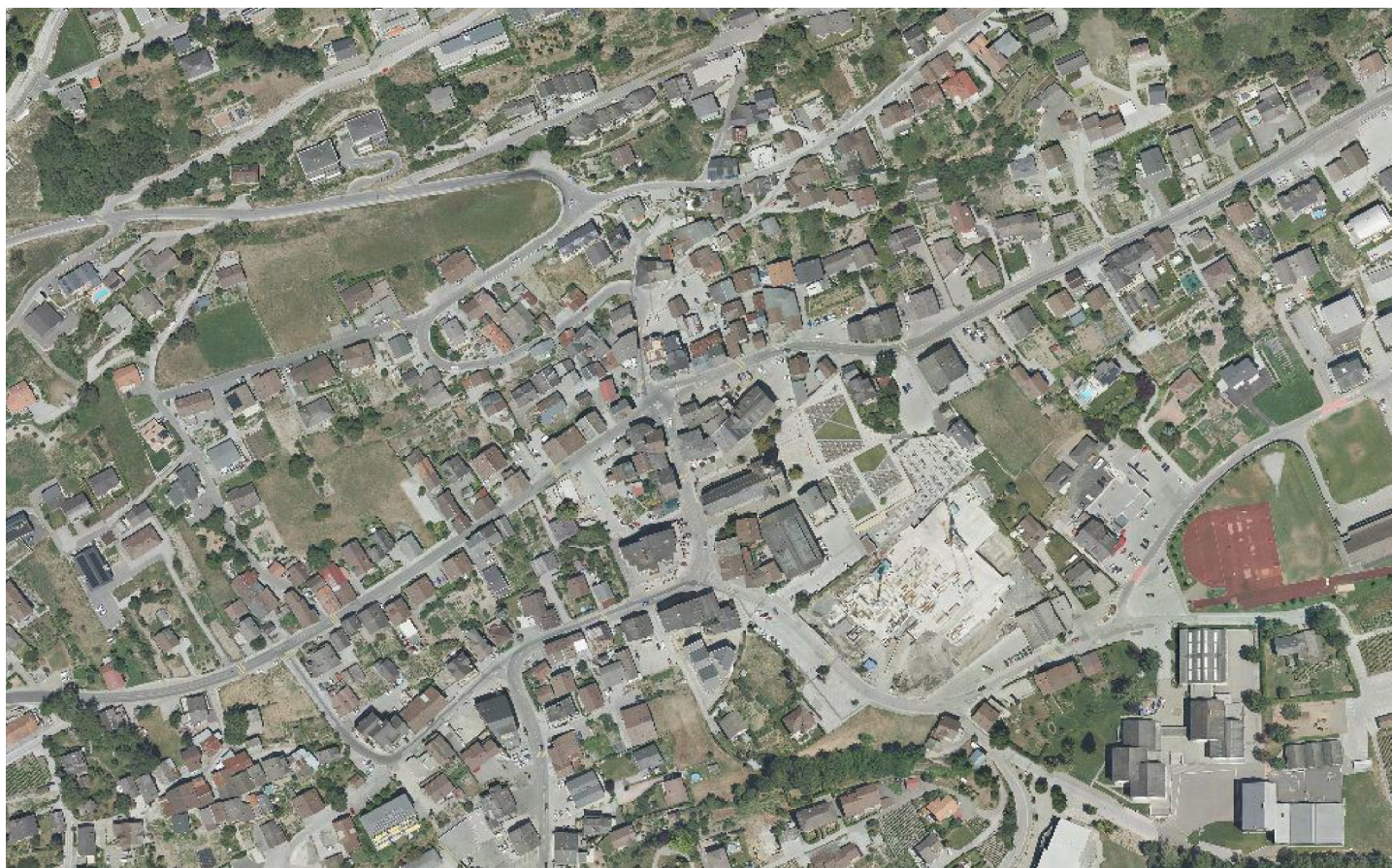
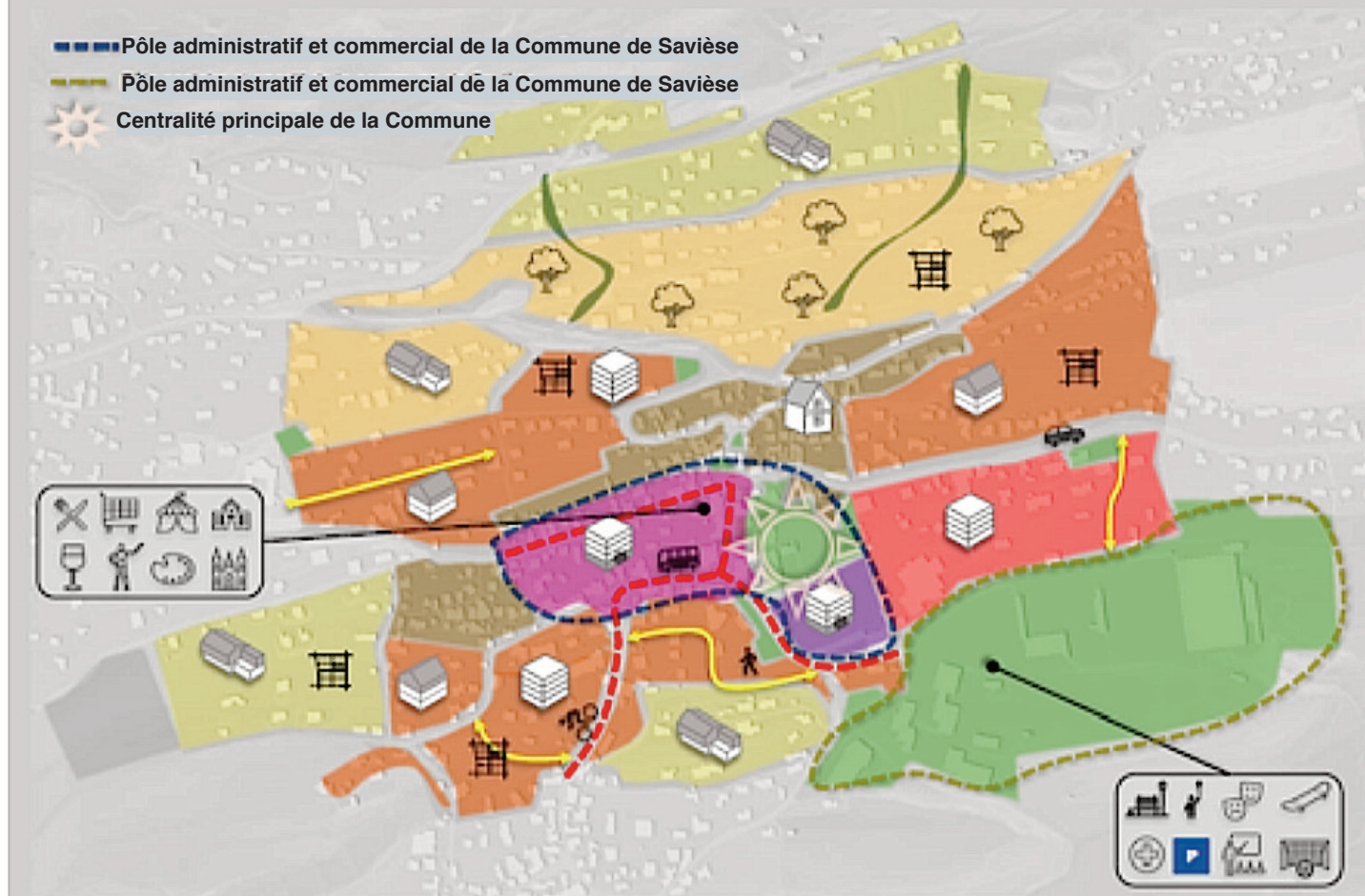
Chaque village a fait l'objet d'une réflexion spécifique en fonction de ses forces et faiblesses. Des mesures ont été formalisées sur des plans-guides, fixant les options de développement contextualisées dans le territoire.

Mais pour affiner son avant-projet de PAZ et RCCZ, la commune a besoin de l'avis de ses habitant(e)s. Comme prévu par la législation, une information sur l'avant-projet de PAZ / RCCZ est organisée à l'attention des citoyennes et citoyens et propriétaires fonciers le 25 janvier 2021 lors de l'assemblée primaire. Les grandes lignes de la planification territoriale seront présentées, afin d'expliquer la vision de développement pour les prochaines décennies. A la suite de cette soirée, un rapport d'information publique sera publié durant 30 jours (au minimum ce délai peut être prolongé) au Bulletin officiel. Durant cette période, chaque personne concernée pourra prendre connaissance du contenu et aura la possibilité de faire toute proposition qu'elle jugera judicieuse à l'administration communale. Ces propositions seront analysées par le Conseil communal, qui intégrera celles qu'il jugera opportunes pour l'intérêt public.

Les autorités communales invitent donc la population à participer à l'assemblée primaire du 25 janvier 2021 pour s'informer sur ce projet essentiel, qui définira le cadre de vie de Savièse pour les 15 prochaines années. Les propriétaires fonciers hors commune peuvent également suivre ce point de l'ordre du jour de l'assemblée primaire.

Dès le 29 janvier, les documents de l'information publique seront consultables sur le site internet de Savièse www.saviese.ch.

ST-GERMAIN : PLAN-GUIDE





David Luyet
conseiller
communal

Projet de valorisation volontaire de la propriété foncière du vignoble

Consciente des difficultés croissantes que vit actuellement le secteur viticole et, par conséquent, les propriétaires de vignes, la Commune de Savièse, en collaboration avec l'Etat du Valais et la Confédération, a pris les devants en mandatant, en 2018 déjà, une étude sur **l'état des lieux du vignoble**.

Cette étude, présentée auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) en mars 2019, a obtenu un premier retour très favorable. L'un des constats majeurs qui en ressort est le morcellement important des propriétés, ainsi que les problèmes d'accessibilité dans certains secteurs. Cette situation engendre une augmentation considérable des coûts de production et impacte de manière négative l'attractivité du vignoble saviésan, ainsi que son renouvellement. Le Conseil communal de Savièse, le Service cantonal de l'agriculture (SCA), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et la Fédération valaisanne des vigneron (FVV) souhaitent lancer, en commun, un

projet pilote de valorisation foncière du vignoble sur l'ensemble de la Commune pour apporter une solution aux problèmes constatés.

L'objectif d'un tel projet est d'augmenter la taille des surfaces pouvant être exploitées d'un seul tenant en le regroupant au niveau du foncier uniquement, sans mesures constructives. La valorisation foncière doit se faire sur base volontaire, ce qui signifie que la clé du succès réside dans **l'intérêt et la volonté des propriétaires** de faire quelques choses. Sans quoi, ce projet n'a que très peu de chance d'aboutir.

Il s'agit d'une occasion unique et historique, car plus rien n'a vraiment été entrepris pour le vignoble saviésan depuis des décennies. Il joue toutefois un rôle important dans l'image de carte postale de la Commune de Savièse, son paysage et son économie, et mérite donc que les autorités et propriétaires prennent soin de lui et permettent à la viticulture

saviésanne de se redynamiser. Ce projet pilote unique au niveau cantonal, permettra aussi de rappeler que Savièse est une importante commune viticole du Canton du Valais.

Etat des lieux du vignoble

Dans le cadre de son programme de maintien de la zone viticole, le Conseil communal de la Commune de Savièse a décidé de mandater le bureau IG group SA pour l'établissement de l'état des lieux du vignoble communal.

Cette étude est la première étape exigée par l'Office cantonal des améliorations structurelles (OAS) pour bénéficier ensuite de subventionnements cantonaux et fédéraux en vue de l'amélioration des structures de production viticole.

Vous trouvez ci-dessous les éléments principaux qui ont été révélés par cette étude et qui ont débouchés sur ce projet pilote de valorisation foncière.

Présentation générale du vignoble :

- Superficie totale du vignoble de 277 ha.
- 9285 parcelles d'une surface moyenne de 299 m².
- 2179 propriétaires dont la surface moyenne par propriétaire est de 1273 m² (parcelles non contiguës).
- Irrigation gérée par les consortages privés.

- 17.5 km de dessertes agricoles.
- 84 km de murs (80'500 m² de parements).
- Altitude entre 650 m et 780 m.
- Pente entre 10 et 25 degrés.
- Orientation principale sud - sud-est (soleil du matin).
- Durée d'ensoleillement de 12 à 13 heures (21 juin)

Analyse multicritère du vignoble :

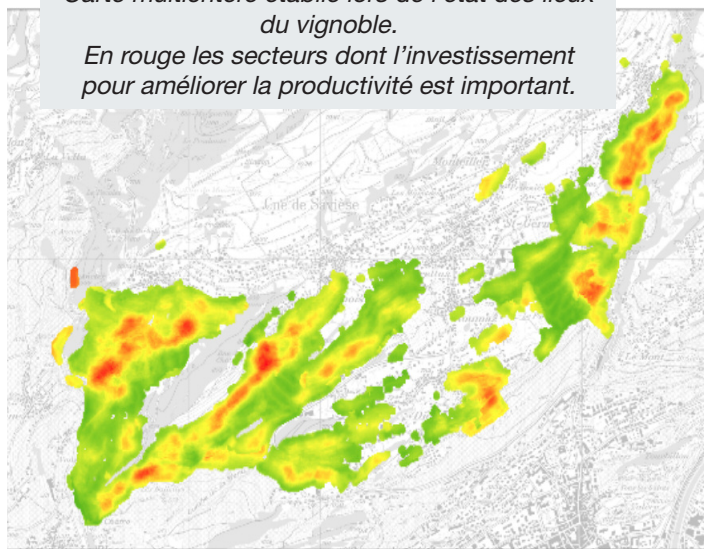
Afin de déterminer les secteurs les plus propices à la production viticole, une analyse multicritère a été réalisée. Les critères et la pondération de chacun d'eux ont été fixés par les auteurs de l'étude de la manière suivante :

- Altitude: 2.6%.
- Ensoleillement: 6.3%.
- Pente: 4%.
- Distance: 24.5%.
- Nombre de voisins (densité): 26.3%.
- Ecoulements croisant des murs: 13.7%.
- Longueur des murs: 13.6%.
- Qualité irrigation: 8.9%.

Cette analyse permet par exemple de mettre en évidence les secteurs dans lesquels il manque des dessertes ou les secteurs dont le parcellaire ne permet plus une utilisation rationnelle du sol.

Carte multicritère établie lors de l'état des lieux du vignoble.

En rouge les secteurs dont l'investissement pour améliorer la productivité est important.



Problématique du parcellaire :

Les résultats de l'étude mettent en évidence la problématique liée au parcellaire. Notre vignoble est fortement morcelé. Avec une moyenne de 299 m² par parcelle, l'exploitation de nos vignes devient très difficile et il y a le risque qu'à terme les professionnels de la viticulture s'y désintéressent. Il est urgent d'agir sur cette situation pour que notre vignoble conserve son attractivité et que l'on puisse rationaliser les coûts de production.

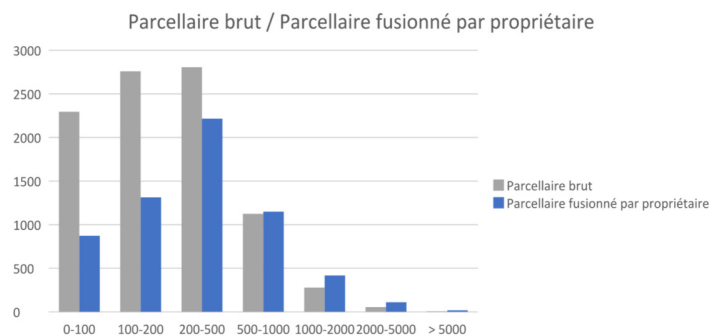
Les tableaux et graphiques ci-après présentent quelques chiffres intéressants illustrant le morcellement parcellaire du vignoble :

Etat du parcellaire actuel :

	Parcellaire brut	Parcellaire fusionné par propriétaire (parcelles contiguës avec même propriétaire)
Nombre de parcelles	9285	6075
Surface moyenne par parcelle	299 m ²	457 m ²

L'objectif d'un tel projet est d'augmenter la taille des surfaces pouvant être exploitées d'un seul tenant.

Projet de valorisation volontaire de la propriété foncière du vignoble **suite**



Surface [m2]	Parcellaire brut [nbr. Parcelles]	Parcellaire fusionné par propriétaire [nbr. Parcelles]
0-100	2293	800
100-200	2752	1344
200-500	2794	2230
500-1000	1110	1162
1000-2000	275	412
2000-5000	54	109
> 5000	7	18
Total nbre parcelles	9285	6075
Surface moyenne	299	457

Projet pilote de valorisation foncière volontaire du vignoble

Se basant sur les résultats de cette étude, le Conseil communal de Savièse, le Service cantonal de l'agriculture (SCA), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et la Fédération valaisanne des vignerons (FVV) ont réfléchi à des solutions concrètes pour pérenniser et rationaliser l'exploitation viticole. Le contexte actuel difficile dans lequel évolue la viticulture impose de trouver des solutions innovantes, avec une mise en œuvre simple et rapide (horizon temporel de 5 ans).

Les partenaires ont ainsi décidé de lancer un projet pilote de valorisation foncière du vignoble. Par principe, la participation au projet se fait sur une base volontaire.

L'objectif du projet est d'augmenter la taille des surfaces pouvant être exploitées d'un seul tenant. Concrètement, il s'agit de regrouper les parcelles en organisant l'achat et la vente entre propriétaires intéressés et d'effectuer les travaux géométriques y relatifs. Les seules mesures constructives sont des mesures environnementales qui, autant que possible, sont également conçues pour favoriser l'exploitation mécanisée du vignoble.

Afin d'évaluer la faisabilité et le potentiel de regroupement, qui pourrait être atteint sur l'ensemble du vignoble, la Commune de Savièse, en coordination avec les autres partenaires, sollicite les propriétaires par le biais d'un sondage. Le fait de répondre à ce sondage ne constitue pas un engagement du propriétaire et les informations récoltées seront traitées de façon strictement confidentielle. Le sondage est une première étape importante et la commune appelle les propriétaires à le remplir, car tous les avis sont déterminants pour la suite du projet. Les résultats obtenus permettront de développer un projet qui sera ensuite proposé formellement aux propriétaires.

Le SCA est partie prenante de ce projet pilote et le soutient pleinement. Le morcellement parcellaire élevé est une problématique avérée du vignoble valaisan. Ce projet pilote mené à Savièse diffère des projets d'amélioration structurelle «classiques». Il apportera de nouvelles solutions et des outils permettant de favoriser la rationalisation de l'exploitation du vignoble valaisan.

Les propriétaires de parcelles recevront tout prochainement le sondage par courrier et ils pourront le compléter en ligne avec le lien suivant www.saviesevignes.ch.

Dès que le sondage sera terminé, que les résultats seront compilés et que les conditions sanitaires le permettront, une soirée d'information sera organisée avec l'ensemble des propriétaires afin de présenter et d'analyser les résultats mais également de répondre aux différentes interrogations.



Modernisation Moréchon I crédit d'engagement



Sylvain
Dumoulin
Président

Le site de Moréchon I, composé des bâtiments du Primaire, du Cycle, d'un auditorium et d'une salle de gymnastique double, a été mis en service en 1978. Les normes en vigueur à l'époque de la construction ayant bien changé depuis, une expertise selon quatre axes (vulnérabilité sismique,

conformité AEAI, énergétique, accessibilité pour personne à mobilité réduite) visant à établir un diagnostic des différents bâtiments a été programmée et réalisée dès 2017.

Selon les conclusions de l'expertise, le Conseil communal a retenu un concept global de rénovation de Moréchon 1 prévoyant d'importants travaux afin de se conformer aux exigences légales, à savoir le traitement des aspects sécuritaires vis-à-vis du séisme et des incendies. L'accessibilité du centre scolaire pour les personnes à mobilité réduite sera également améliorée par la réalisation de deux ascenseurs attenants aux bâtiments du cycle et du primaire.

L'amélioration énergétique des bâtiments est évidemment prise en considération dans la rénovation du centre scolaire. Le changement des fenêtres et portes permet une nette diminution des besoins en chauffage et le système de production de chaleur a été changé puisque le système d'origine arrivait en fin de vie.

Les luminaires existants dans les salles de classe et autres locaux sont très énergivores et le projet établi préconise donc leur remplacement complet de la lustrerie par du LED.

La création de murs de refend intérieurs (mur porteur) en béton ou de renforts mé-

talliques en façade permettra d'atteindre les exigences normatives minimales en terme de sécurité parasismique pour un école. L'espace intérieur des bâtiments du Cycle et du Primaire sera repensé avec des cloisonnements des voies d'évacuation horizontales et verticales afin de se conformer aux exigences de l'Office cantonal du feu. Il va de soi que ces mises aux normes prendront en compte le caractère architectural actuel, intérieur et extérieur, de l'établissement.

Le crédit d'engagement proposé porte sur les années 2021 à 2023. Toutefois, il est utile de rappeler que l'ensemble des travaux réalisés à ce jour font partie de l'enveloppe globale d'investissement de 6,3 mio CHF dont 4,4 mio CHF seront à charge de la Commune, le solde de 1,9 mio CHF étant couvert par les subventions accordées par le Service de l'enseignement de l'Etat du Valais.

Les travaux d'assainissement du centre scolaire ont débuté en 2018 par le remplacement des chaudières à mazout par des chaudières à gaz. La sous-station de régulation de la salle de gymnastique a été adaptée en 2019. Ces premiers travaux ont été menés en parallèle du remplacement des fenêtres et portes des bâtiments du cycle, du primaire et de l'auditorium. Actuellement, environ 80% des baies vitrées ont été remplacées. En 2020, les efforts se sont concentrés sur la mise aux normes parasismiques de l'auditorium et de la salle de gym.

Après déduction des montants investis de 2018 à 2020 au montant de 6,3 millions, la demande de crédit d'engagement se monte de 3'818'000 CHF répartis annuellement sur 3 ans. Cette répartition par année est évidemment établie en fonction de la prise en considération des contraintes budgétaires de la Municipalité.



Salles de gymnastique – Travaux de renforts parasismiques en cours



Bâtiment du Primaire – Travaux de remplacement des fenêtres

Modernisation Moréchon I crédit d'engagement suite

Nom de tâche	2018				2019				2020				2021				2022				2023			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Amélioration énergétique - 1 Chauffage centrale – Sous station																								
Coûts [CHF] – Total 655'000	538'000				117'000																			
Amélioration énergétique – 1 Changement des fenêtres																								
Coûts [CHF] – Total 2'170'000	568'000				714'000				380'000				250'000				258'000							
Sécurité parasismique – 2																								
Coûts [CHF] – Total 1'510'000									170'000				600'000				580'000				160'000			
Sécurité feu AEAI – 3																								
Coûts [CHF] – Total 835'000													99'000				285'000				451'000			
Amélioration accessibilité – 4																								
Coûts [CHF] – Total 460'000																	230'000				230'000			
Amélioration énergétique – 1 Luminaires																								
Coûts [CHF] – Total 375'000													75'000				100'000				200'000			
Divers et imprévus – 5%																								
Coûts [CHF] – Total 300'000													26'000				144'000				130'000			
COÛTS TRAVAUX :	6'305'000	1'106'000			831'000			550'000			1'050'000			1'597'000			1'171'000							
SUBVENTIONS :	1'891'500	331'800			249'300			165'000			315'000			479'100			351'300							
Total après subventions :	4'413'500	774'200			581'700			385'000			735'000			1'117'900			819'700							

Demande crédit d'engagement

Demande de crédit d'engagement

COÛTS INDUITS	2021	2022	2023
INTERETS (estimés à 2%)	4'400.00	8'900.00	13'800.00
AMORTISSEMENTS (10%)	73'500.00	178'000.00	242'000.00
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE (2%)	0.00	-2'000.00	-10'000.00
FRAIS DE PERSONNEL (= à la situation actuelle)	0.00	0.00	0.00
CHARGES ANNUELLES TOTALES	77'900.00	184'900.00	245'800.00



SOUTIEN À LA POPULATION – AUX ENTREPRISES

Les mesures imposées pour combattre la propagation du Coronavirus étant toujours de rigueur en cette fin d'année, le Conseil communal a décidé de prolonger au 28 février 2021 la validité du bon d'achat d'une valeur de CHF 50.--, distribué en juillet dernier à toute la population. Ce bon est à faire valoir auprès d'un commerçant, d'une entreprise ou d'un établissement public ayant son siège social à Savièse.



Dominique Liand
conseiller
communal

Bypass eau potable eau d'irrigation

En automne 2019, le Service des travaux publics – eaux a publié dans le *Savièse-Infos* un article relatant un constat inquiétant sur l'existence de contacts directs entre l'eau potable et l'eau d'irrigation via des installations bypass privées parfaitement illégales et contraires à toute règle sanitaire.

Une mise en garde a été faite sur la possible contamination du réseau d'eau potable par cette eau d'irrigation totalement impropre à la consommation.

Possibilité a été donnée aux propriétaires, en cas de doute, de s'adresser à la Commune de Savièse pour un contrôle des installations privées et ce sans amende ni dénonciation.

Plusieurs contrôles ont été ainsi effectués, les cas douteux repérés ont été corrigés. Toutefois après de nouveaux contrôles aléatoires sur des introductions d'eau dans des bâtiments, il est à constater que tous les cas n'ont pas été annoncés et une contamination de l'eau potable est, à ce jour, toujours possible.

Dans cet article, nous vous rappelons l'article 20 du règlement des eaux potables de la commune de Savièse :

En aucun cas, le réseau d'eau potable ne sera relié au réseau d'irrigation par une installation fixe ; et vous indiquions également la législation en vigueur qui précise que, quiconque transporte ou met sur le marché des denrées alimentaires de telle façon qu'elle mette la santé en danger dans des conditions normales d'utilisation, **la commune de Savièse peut amender et dénoncer pénalement** l'auteur de cette pollution.

Par l'illustration qui suit, la Commune tient à vous indiquer la manière adéquate et sécuritaire de mettre en place un bypass sans altérer la qualité de votre eau potable et celle de vos concitoyens.

RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'IRRIGATION – POSITION ESTIVALE

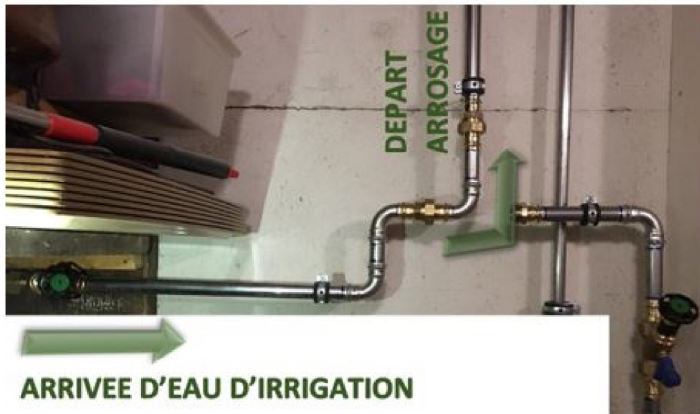


Figure 1 – le tube est coudé vers l'irrigation

RACCORDEMENT SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE – POSITION HIVERNALE

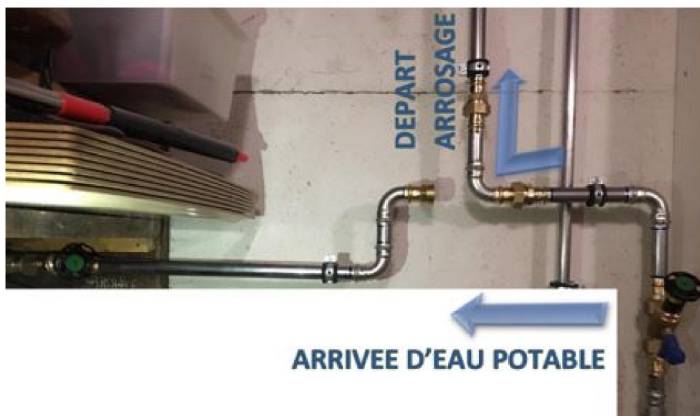


Figure 2 – le tube est coudé vers l'eau potable

L'eau d'arrosage ne peut être alimentée que **par une seule source à la fois**. Tout contact entre l'eau d'irrigation et l'eau potable doit être rendu impossible, et ce dans n'importe quel cas.

Par simple rotation manuelle du tube coudé, l'eau est prise soit sur l'eau d'irrigation, soit sur l'eau potable.

Lorsque le réseau d'irrigation est en charge

(printemps, été, automne) : l'arrosage est branché sur l'arrivée d'eau d'irrigation. L'eau potable est désolidarisée du système d'arrosage.

Lorsque le réseau d'irrigation est hors service

(hiver) : l'arrosage est branché sur l'arrivée d'eau potable. L'eau d'irrigation est désolidarisée du système d'arrosage.

Ce système permet en tout temps de dissocier l'eau potable de l'eau d'irrigation et d'annuler tout risque de contamination.

Compteurs

L'administration communale de Savièse profite de cet article pour rappeler à sa population la campagne en cours (débutée au printemps 2020) de pose de compteurs d'eau potable sur le raccordement privé au droit de l'introduction dans votre bâtiment. Si en tant que propriétaires vous êtes intéressés par ces compteurs, vous pouvez sans autre vous adresser au secrétariat communal pour demander sa pose. Celle-ci sera planifiée par le Service des travaux publics - eaux qui vous contactera pour convenir d'un rendez-vous.

Il est important de noter que le compteur est fourni et posé par la commune ou par une entreprise agréée. Aucun frais liés à ces travaux ne sont pour l'instant imputés aux propriétaires. Le compteur reste cependant propriété de la Commune et une location de CHF 20.- par année est perçue.

N'hésitez donc plus, inscrivez-vous auprès de l'administration communale.

Inscriptions :

E-mail : administration@saviese.ch - Tél : 027 396 10 10



RECENSEMENT OBLIGATOIRE DES DÉTENTIONS DE VOLAILLES

Depuis le 1er janvier 2010, l'enregistrement de toute détention de volaille est obligatoire. Pour faciliter et simplifier ce recensement obligatoire, un système d'enregistrement informatisé a été développé par les services de l'Etat du Valais.

Cet outil s'adresse aux détenteurs de volailles non soumises à l'enregistrement dans la BDTA (Banque de données sur le trafic des animaux) des espèces suivantes : poules, dindes, pintades, perdrix, faisans, cailles, canards, oies, autruches et cygnes.

Aussi, nous vous invitons à vous inscrire online via l'adresse internet dédiée : <https://geo.vs.ch/volaille> « recensement volaille » ou en scannant le code QR :

Notre teneur de cadastre, Christophe Dumoulin, se tient volontiers à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.



Nouveaux règlements de l'eau potable et des eaux usées

Généralités

En 2020, sont entrés en vigueur les nouveaux règlements de l'eau potable et des eaux usées, approuvés par le Conseil communal en date du 19.09.2019 et par l'Assemblée primaire le 28.10.2019. Ils ont suivi le règlement sur la gestion des déchets entré en vigueur en 2018.

Eaux usées

La première facturation des taxes de base relatives aux eaux usées, sur la base du nouveau règlement, a été notifiée aux particuliers, en date du 13.08.2020. A la même date ont été aussi notifiées les autres taxes telles que les déchets et l'eau potable. Lors de cette première facturation, une erreur est survenue dans l'application du tarif de la taxe de base des eaux usées. En effet, selon l'annexe 1 du règlement, art. II, let. c, il est précisé que dès l'année d'entrée en vigueur des taxes annuelles d'utilisation, le tarif de base devait être pondéré à 60% en application d'une recommandation de Mr. Prix qui demandait une augmentation graduelle des taxes sur plusieurs années. Cette réduction n'a malheureusement pas été appliquée et l'administration communale tient sincèrement à s'excuser pour cette erreur dans la génération automatique des factures. Elle prévoit d'y remédier avec l'aide d'un correctif qui sera appliqué sur le coefficient lors des prochaines facturations, selon les tables ci-après :

2020	appliqué à	100%
2021	appliqué à	70%
2022	appliqué à	70%
2023	appliqué à	80%
Total		320%
Dès 2024	appliqué à	100%

2020	appliqué à	60%
2021	appliqué à	80%
2022	appliqué à	80%
Dès 2023	appliqué à	100%
Total		320%

Période de facturation

A l'heure actuelle, la période de facturation des taxes communales n'est pas régulière étant donné que les logiciels pour la facturation automatiques sont en cours de développement. Dès qu'ils seront pleinement opérationnels, la période de facturation des taxes communales (déchets, eau potable et eaux usées y compris) est définie de la manière suivante :

Taxes de base (particuliers et entreprises) > courant du 1er trimestre de l'année N

Taxes variables (particuliers et entreprises) > courant de la 1ère quinzaine de décembre de l'année N

Le relevé annuel des compteurs se fera au début du mois de décembre pour permettre

une facturation avant le 15 décembre. Pour les nouvelles constructions, la facturation sur la base du compteur débute en principe dès la pose de ce dernier. Pour les compteurs posés dans des bâtiments existants, le premier relevé se fait en décembre de l'année de pose et la facturation sur la base du volume du compteur se fait à partir de l'année suivante. La location du compteur est quant à elle facturée dès que la facturation s'effectue sur la base du relevé de compteur.

Liste des tarifs

Tous les tarifs approuvés par le Conseil communal pour l'année 2021 sont mis à disposition de la population directement sur notre site Internet au lien suivant : www.saviese.ch/fr/taxes-tarifs-2313.html

Manifestations durables



Sylvain Dumoulin
Président

La Municipalité de Savièse est heureuse d'accueillir, tout au long de l'année, de nombreux événements. Qu'elles soient sportives, musicales ou culturelles, petites ou grandes, les manifestations saviésannes participent à la notoriété et au dynamisme de notre commune.

Organiser une manifestation est synonyme de volonté et de passion, mais aussi d'investissement et de défis. Pour cela de nombreux paramètres doivent être pris en compte afin d'assurer sa réussite, comme par exemple, les diverses autorisations, les infrastructures, les parkings, le trafic et les fermetures de routes, les transports, le tri des déchets, la sécurité, etc.

Afin d'uniformiser, de faciliter et d'encadrer la mise sur pied d'événements durables et responsables, la Municipalité de Savièse a édité une directive régissant l'organisation des manifestations. Elle définit ce qu'est une manifestation et précise des éléments comme :

- les bases légales qui entourent l'organisation et les autorisations de manifestation
- les conditions nécessaires pour la demande d'autorisation
- les délais pour la demande qui sont jusqu'à 100 personnes de 2 mois, jusqu'à 500 personnes de 4 mois et dès 500 personnes de 6 mois

- l'obligation d'obtenir la labélisation *Fiesta* pour les manifestations de 500 personnes et plus
- les conditions pour l'utilisation des services et des locaux communaux
- les sanctions liées au non-respect des prescriptions de la directive.
- la gestion des déchets durant la manifestation et notamment l'obligation d'utiliser de la vaisselle durable ou réutilisable.

Cette directive est accompagnée d'un formulaire de demande d'autorisation de manifestation, ainsi que d'un aide-mémoire qui guidera les organisateurs dans les différentes étapes du processus organisationnel en fournissant les coordonnées des personnes à contacter et la liste des documents à fournir. Il est nécessaire de préciser que concernant les lotos et les concerts de sociétés, la rencontre annuelle entre les sociétés locales et la commune pour la préparation des dates fait office de demande et qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre d'autres démarches.

C'est aussi l'occasion d'agir sous l'angle de la durabilité et du respect de l'environnement dans l'organisation des manifestations, notamment dans le domaine du tri et de la production de déchets. Ainsi la directive va dans le sens d'obliger dès le 1er janvier 2021 les organisateurs de toutes manifestations accueillant du public sur le territoire de la Commune de Savièse à veiller au tri des déchets et à n'utiliser plus que de la vaisselle réutilisable ou durable dans le cadre de leur manifestation.

Ainsi, la vaisselle jetable en plastique est bannie des manifestations communales.

Pour ce faire, la Municipalité va se doter de verres à vin et de verres à eau lavables et réutilisables qu'elle mettra gratuitement (lavage compris) à disposition des organisateurs. Ces derniers ne devront payer que les pièces perdues ou endommagées. Un partenariat avec Papival sera réalisé pour le lavage des verres de la Commune et leur stockage. Les organisateurs pourront ainsi, en passant directement par Papival, louer d'autres pièces de vaisselles réutilisables en fonction de leurs besoins. Pour les lotos et plus petites manifestations et afin d'éviter aux organisateurs de devoir se déplacer sur Sion pour aller chercher les verres de la Commune, cette dernière organisera le transport ou stockera des verres directement dans ses locaux.

Finalement un guide des manifestations durables, qui permet aux organisateurs d'analyser leur future manifestation sous l'angle de la durabilité et d'intégrer ses notions dès le début des démarches de planification. Ce guide se veut une boîte à outils à l'attention des organisateurs pour les aider à prendre les bonnes décisions dans le cadre de l'organisation de leur manifestation.

Une page du site internet de la Commune sera dédié à ces éléments et un courrier explicatif a été envoyé à l'ensemble des sociétés locales et des organisateurs de manifestation.

**Convocation
des assemblées
primaire et
bourgeoisiale
au Baladin
lundi 25 janvier
à 19 h 30**



COMMUNE de SAVIÈSE

Convocation à l'assemblée primaire au centre culturel «Le Baladin»

L'assemblée primaire est convoquée le **lundi 25 janvier 2021, à 19h30, (sous réserve, des mesures Covid - Masque obligatoire)** avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation - crédit d'engagement pour Moréchon I
3. Présentation du budget 2021, du plan quadriennal 2021-2024 et des décisions fiscales pour la Municipalité
4. Approbation du budget 2021 de la Municipalité
5. Information sur la répartition des dicastères 2021-2024
6. Option de développement et projet de territoire PAZ - présentation
7. Divers

BOURGEOISIE de SAVIÈSE

Convocation à l'assemblée bourgeoisiale au centre culturel «Le Baladin»

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le **lundi 25 janvier 2021 (sous réserve, des mesures Covid - Masque obligatoire), dans l'enchaînement de l'assemblée primaire, avec l'ordre du jour suivant :**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2021 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2021 de la Bourgeoisie
4. Divers

Le message introductif pour le budget 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi que le procès-verbal des assemblées du 21 septembre 2020 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE



La Municipalité de Savièse
vous présente ses meilleurs vœux

20
21

